

# Professions patrimoine

Supplément du n°152 destiné aux gestionnaires et gérants de fortune

## Fidelity International élu "meilleur groupe de la décennie"

Fidelity International a été élu « Meilleur groupe de la décennie » au cours de la remise de prix 2005 organisée par Investment Week récompensant les meilleures sociétés de gestion d'actifs au Royaume-Uni. Conçus et lancés pour identifier et récompenser l'excellence en matière de gestion d'actifs, ces prix sont depuis dix ans très reconnus par l'ensemble du secteur.

### Un prix bienvenu pour un 10e anniversaire

Pour célébrer le 10e anniversaire de Investment Week, trois nouveaux prix ont été ajoutés à la remise des prix de cette année - « Meilleur groupe de la décennie », « Meilleur gestionnaire d'actifs de la décennie » et « Meilleure réussite de la décennie ». Fidelity International avait déjà remporté le prix « Meilleur groupe de l'année » en 1999, 2001 et 2003, ainsi que des prix récompensant des fonds individuels. Pour la première fois cette année, le prix de « Meilleur groupe de la décennie » a été décerné à Fidelity International ■

# Patrimonia, la certification au cœur du débat

Aucun doute désormais, les compétences ont au cœur du débat. La loi sur la Sécurité financière a donné le ton avec la création du statut du Conseiller en investissements financiers. C'est un pas en avant, certes laissant en chemin quelque frustration, partant du principe que nombre de professionnels semblent retenir que le métier du CIF est une partie de l'activité du Conseiller en gestion de patrimoine qui se doit de procéder, avant toute

diagnostic de la situation de son client. En outre à charge pour le professionnel d'annoncer clairement les stratégies qu'il a élaboré dans une lettre de mission le liant avec son client. A l'évidence, tout est fait pour apporter la meilleure garantie aux clients des CGP. Encore faut-il faire la preuve des compétences c'est pourquoi le Salon Patrimonia met, sous la pression de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette année, l'accent sur la certification. "Professions Patrimoi-

ne" en témoigne tout comme nous donnons un aperçu des formations destinées à parfaire les connaissances des épargnants (lire notre dossier en page 16 et suivantes), les clients des CGP, ainsi les relations pourront-elles être davantage affinées. Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail de l'AMF a commandé une étude à TNS Sofres sur l'éducation financière des Français. Principal enseignement de cette enquête : les Français ne sont pas de

grands experts en finance... En effet, un quart d'entre eux déclarent « s'y connaître » mais seuls 2 % disent « s'y connaître très bien ». D'ailleurs, 69 % des Français considèrent que les placements financiers représentent un univers complexe, et la moitié d'entre eux estime qu'ils sont réservés à des initiés. Enfin, les 3/4 des Français pensent que leur niveau de connaissances financières n'est pas assez élevé pour lire la presse financière...

suite page 16 ►



De gauche à droite et de haut en bas : Michel PRADA, Olivier COLIN, Jean-Pierre RONDEAU, Claude BENSOUSSAN, Bernard ALLALI, Jacques BOUHANA, Chantal FAZEKAS, Philippe de CHOLET et Catherine COFFIN.



Claude Benssoussan debout micro en main, à droite Jean-Pierre Rondeau, à l'occasion du Congrès CGPC.

# CGPC s'impose au carrefour de la certification des CGP

La certification des CGP est plus que jamais au cœur des réflexions qui animent les deux jours de Patrimonia. Et ce dans l'esprit des autorités les plus hauts placés, à commencer par l'Autorité des Marchés Financiers qui vient d'ouvrir très large la voie à la formation, outre des professionnels celle des épargnants. Une volonté qui nous a conduit à passer en revue ce qui existe en la matière (voir notre dossier). Et il est vrai que face au nombre en croissance des épargnants concernés par le conseil en gestion de leurs économies, il fallait agir.

Normal donc que l'AMF prenne des mesures adéquates et que le régulateur retienne surtout la procédure de la certification car elles visent à créer un système auto-réglementé destiné à apporter les garanties que les professionnels doivent aux détenteurs de patrimoine. En fait leurs clients ainsi que Claude Benssoussan a pour habitude d'affirmer tant en tant que professeur à l'université de Marseille-Aix, le Ceti, qu'en tant que président de l'association française des conseillers en gestion de patrimoine certifiés (CGPC). C'est d'ailleurs cette dernière responsabilité qui fait que son association est désormais pla-

cée au carrefour de toutes les discussions.

## Le double atout des "Financial Planners"

La CGPC présente en outre un double atout de par son passé : surtout des précédents au niveau international avec le réseau des "Certified Financial Planners" aux Etats Unis et auquel la CGPC est affiliée depuis 1997 et applique les directives propres à tous professionnels de tous pays, certes à caractère anglo-saxon. L'appartenance à ce réseau international implique la justification de 60 heures de formation par an. Un facteur qui a bigrement intéressé l'AMF dont les dirigeants ne se contentent pas d'une qualification que l'on pourrait qualifier de "one shot". Il convient d'organiser le suivi des CGP dans l'exercice de leur métier et les tenir au courant des nouvelles procédures. Cela va encore mieux quand cet acte de formation relève du volontariat.

Force est donc de constater que l'AMF songe à s'inspirer de ce modèle pour créer une entité d'enseignement dédiée à la formation continue. Il convient de rappeler à ce stade qu'en juin dernier, les repré-

sentants d'une vingtaine de pays se sont réunis à Londres afin de décider de l'avenir des CGP à commencer par la transposition des nouvelles normes ISO des conseillers autres facteurs garantissant les épargnants. C'est à cette occasion qu'ont été examinées trois voies possibles de certification : celle délivrée par un organisme certificateur, on peut citer les universités qui disposent d'un enseignement spécialisé à l'instar de celles d'Aix-en-Provence, de Clermont-Ferrand et aussi de Paris Dauphine qui en ont fait une spécialité. On peut également citer le CFPB, le centre de formation des professions bancaires pour les conseillers en réseaux de banques ou de société d'assurance.

## L'exemple de Jean-Pierre Rondeau

La deuxième voie ouvre la porte aux associations professionnelles à la condition qu'elles s'équipent en la matière. La troisième hypothèse celle-là réservée à des cas exceptionnels, c'est l'autocertification du conseiller.

Ce sont là des arguments qui ne peuvent que réjouir tant Claude Benssoussan, le président de CGPC et son secré-

taire général Jean-Pierre Rondeau. Ce dernier sans doute le mieux placé pour avoir fait le parcours du combattant et avoir décroché dans un fauteuil une qualification diplômante, un DESS, confirmant dès lors plusieurs années d'expérience en tant que conseiller, rappelons qu'il est le fondateur du cabinet Megara Finance.

Pour la rentrée, CGPC est à l'œuvre pour préparer les examens de septembre portant sur un programme de certification élaboré déjà depuis longtemps avec ses UV principales, sur les questions juridiques, fiscales, financières et immobilière, et l'assurance vie, plus un cas général soumis aux candidats. On lira ci-dessous un aperçu complet de l'examen. Mais Jean Pierre Rondeau ne manque jamais de faire remarquer que seul le volet financier concerne le Conseiller en investissement financier. Pour bien des adhérents de CGPC le CIF reste un "sous métier", cela dit sans caractère péjoratif dès lors que le conseil en investissements financiers incluant l'allocation d'actifs en actions n'est qu'une part non négligeable c'est vrai du métier de conseil en gestion de patrimoine. C'est d'ailleurs dans cet esprit d'ouverture que l'association des certifiés met la dernière

main à la création de l'association qui devra accueillir les cif, ceux là certifiés, il va de soi. Que les candidats soient des indépendants ou issus des réseaux bancaires et d'assurance.

## La prochaine mise en place des normes ISO

L'absence de distinction est de bon augure et signifie que tout le monde peut disposer d'une place au soleil dès lors que chacun présente les garanties requises pour assurer la sécurité des épargnants. Ce trait caractérise bien la position de CGPC qui met un point d'honneur à faire en sorte que tout le monde passe par la même porte comme le dit si bien Jean-Pierre Rondeau faisant allusion aux parachutistes qui peuvent prétendre à constituer une sacrée communauté, car ils sont tous passés par la même porte avant de se jeter dans le vide. L'image porte à merveille et souligne le caractère de transversalité de l'association dans la reconnaissance des professionnels adhérents.

Un regret cependant : le fait que l'autorité de régulation n'ait pas retenu les cinq ans d'expérience pour confirmer

suite page 10 ➤

► suite de la page 8

des acquis professionnels, même issus de formation diplômante.

Reste les échéances à venir. A commencer à la fin de l'année par l'application des normes ISO, et ce dans une dimension planétaire, comme il l'a été précisé lors des discussions à Londres, citées plus haut. Evidemment, la création du CIF et de l'association ad hoc. Enfin la mise en place de la formation selon trois orientations essentielles :

- Aider les candidats à trouver ce qu'ils recherchent à travers les formations proposées en se gardant de jouer les formateurs partant du principe qu'il n'est jamais bon de se retrouver juge et partie
- Aider les indépendants qui peuvent regretter que CGPC n'ait pas mis en place une formation spécifique accordant un diplôme équivalent à celui de l'université. Pour les dirigeants

de l'association, les universités sont sans doute les mieux placées pour le DESS de gestion de patrimoine. On verra par ailleurs qu'en région les professionnels se regroupent de sorte à faire pression sur les centres universitaires et les amener à ouvrir des sessions de formation décentralisées.

### **La menace de la Directive européenne**

- Affirmer la validation des acquis professionnels en parallèle avec la certification ;
  - Faire en sorte que les professionnels puissent satisfaire sans problème l'impératif de la formation continue qui impose 60 heures de travail et de mise à jour tous les ans ;
- Enfin dernier point l'organisation du grand prix du patrimoine avec Agefi-Actifs qui, cette année, devrait aménager une part plus importante pour

ce que l'on appelle le cas général, en clair l'orchestration de la gestion de patrimoine.

*"La loi est encore imparfaite, insiste encore Jean-Pierre Rondeau. Surtout elle est sous la menace d'une directive européenne qui pourrait remettre en chantier bien des décisions chèrement acquises et obliger le législateur à reprendre son travail. Mais nous gardons confiance car nous saurons trouver de solutions."*

Autre point le problème des "IOB", ces fameux "intermédiaires en opérations bancaires", la loi sur la Sécurité financière ne s'y est guère attardée, mais il va bien falloir réglementer le métier des intermédiaires, chaque année plus nombreux, sous la pression des recherches de crédits pour l'essentiel immobiliers. Dans l'état actuel des choses, les IOB ne peuvent que s'abriter sous la carte de démarcheur ■